

INVESTISSEMENTS TECHNOLOGIQUES A CARACTERE PRIORITAIRE - ITP

Les principales pièces que l'entreprise est invitée à fournir pour le suivi des réalisations

Pour chacune des actions éligibles au FODEC, fournir les justificatifs et pièces suivantes :

1. INVESTISSEMENTS MATERIELS

1.1. Biens d'équipements acquis localement

1.1.1. Les factures définitives

1.2. Biens d'équipements importés

1.2.1. Les factures définitives

1.2.2. Les frais de mise à CIF

1.2.3. La déclaration en détail de marchandise sous douane

2. INVESTISSEMENTS IMMATERIELS

2.1. Logiciels,

2.1.1. Les factures définitives

2.2. Mise en place d'un SAQ avec certification (ISO ou/ et autre certification)

2.2.1. Les factures définitives

2.2.2. Copies des rapports se rapportant à l'expertise fournie

2.2.3. Copie de l'attestation de la certification,

2.3. Assistance technique,

2.3.1. Les factures définitives

2.3.2. Rapport(s) détaillé(s) se rapportant à l'assistance fournie dûment signé conjointement par l'entreprise et le bureau d'études ou l'ingénieur conseil. Ce rapport doit faire état du contenu, des résultats, du coût de la mission, des intervenants ainsi que de la durée de réalisation.

2.4. Etudes

2.4.1. Les factures définitives

2.4.2. Une note se rapportant au coût de la mission, des intervenants ainsi que de la durée de réalisation.

2.4.3. Une copie de la version finale de l'Etude.

2.5. Les justificatifs permettant la validation de tout autre investissement immatériel

N.B. : toutes les factures doivent porter clairement et explicitement l'intitulé du matériel acquis ou dans le cas d'un investissement immatériel la nature de l'intervention effectuée et son objet.